



ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Débat public 2006



AVERTISSEMENT

Réseau Ferré de France (RFF), propriétaire, gestionnaire du réseau ferré et maître d'ouvrage des projets, a initié des études générales et techniques du projet d'une ligne à grande vitesse (LGV) entre Poitiers et Limoges.

Ces études ont été réalisées par des bureaux et des cabinets spécialisés. Elles ont permis à RFF de mieux connaître les enjeux territoriaux et de faire analyser les effets potentiels de la grande vitesse, d'estimer les potentiels de trafic ferroviaire, ainsi que de prendre connaissance des particularités environnementales des espaces concernés par le projet et de concevoir le projet techniquement : consistance et caractéristiques.

Il convient de préciser, qu'au stade amont actuel, ces études visent à éclairer les fonctionnalités et les enjeux majeurs qui constituent le fondement des orientations possibles. Dans ce contexte, et si l'opportunité de la ligne était confirmée par le débat public, les analyses feront l'objet d'études de plus en plus détaillées, selon les processus habituels.

Dans ce cadre, le document qui suit constitue le rapport d'études environnementales des territoires. Il a été établi par le CETE de l'Ouest et son contenu reste de sa propre responsabilité.

Ce document a été mis en forme pour être imprimé recto verso.



SOMMAIRE

Table des matières

INTRODUCTION A L'ÉTUDE, PROBLÉMATIQUE	
Objet et contenu du volet environnement	
L'AIRE D'ETUDE	
PRESENTATION DU TERRITOIRE	
Le milieu physique	
La géologie	
Le relief	
La ressource en eau	
Les milieux Naturels	
LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE CULTUREL	
Les paysages	
Patrimoine culturel et historique	
LE MILIEU HUMAIN	
La répartition de la population et les villes	
Les activités agricoles	
Les activités industrielles	
Les infrastructures routières	
Les infrastructures ferroviaires	
DEFINITION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX LIES A L'ENVIRONNEMENT ET SYNTHESE PAR OPTION DE PASSAGE	
HIERARCHISATION DES ENJEUX LIES À L'ENVIRONNEMENT	
	IDENTIFICATION DES ENJEUX PAR THEMI
SYNTHESE ENVIRONNEMENTALE DES OPTIONS	2
L'OPTION NORD	2
L'OPTION CENTRE (DU NORD AU SUD)	
L'OPTION SUD (D'OUEST EN EST)	
PRESENTATION DES MESURES GENERIQUES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2′
Mesures specifiques aux activites de travaux	
SYNTHESE DES ENJEUX ET DES MESURES DE PROTECTION GENERIQUES ENVISAGEABLES PAR OPTION DE PASSAGE	
option de passage NORDoption de passage NORD	
option de passage CENTRALEoption de passage sUD	
	J.
GLOSSAIRE	3,

INTRODUCTION A L'ÉTUDE. PROBLÉMATIQUE

La desserte de Limoges et plus largement du Limousin, par une Ligne à Grande Vitesse (LGV) partant de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) au sud de Poitiers a été répertoriée par le Comité Interministériel de l'Aménagement et du Territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 comme un projet à étudier.

Dans la continuité du CIADT de décembre 2003, le Ministre de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer a demandé que le projet de ligne nouvelle à grande vitesse entre Poitiers et Limoges donne lieu dès 2004 à des pré-études fonctionnelles en vue d'un débat public à la fin 2006.

Objet et contenu du volet environnement

Le volet ENVIRONNEMENT des pré-études fonctionnelles a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques environnementales de l'aire d'insertion potentielle de la Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges. En fonction des décisions prises à l'issue du débat public, c'est au cours des étapes ultérieures de la vie du projet (Etudes Préliminaires, Avant Projet...) que des études plus détaillées permettront d'approfondir l'analyse des impacts environnementaux et de définir des mesures compensatoires précises, en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Dans ce cadre, la présente note comprend les parties suivantes :

- Une présentation du territoire (état initial de l'environnement) identifiant l'ensemble des espaces d'intérêt remarquable, en termes de ressources naturelles, de patrimoine écologique, paysager et culturel, d'activités humaines et d'équipements.
- Une classification de l'ensemble de ces espaces en niveaux d'enjeux. La synthèse de ces enjeux met en évidence les zones les plus sensibles de l'aire d'étude, et la nature des enjeux présents dans chaque option de passage étudiée.
- Une synthèse explicative des mesures génériques de protection de l'environnement qui sont généralement associées à la mise en place d'une LGV.

Afin de mettre en place l'état initial des informations ont été recueillies auprès des administrations locales, des organismes publics ou para-publics, sur les régions de Poitou Charente et du Limousin, en particulier :

NOTA:

- les Directions Régionales et Départementales de l'Equipement,
- les Directions Régionales et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt,
- les Directions Régionales et Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale,
- les Directions Régionales de l'Environnement,
- les Directions Régionales des Affaires culturelles,
- les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine,
- les Directions Régionales de l'Industrie et de la Recherche,
- l'Office National des Forêts,
- les Comités Régionaux de Tourisme,

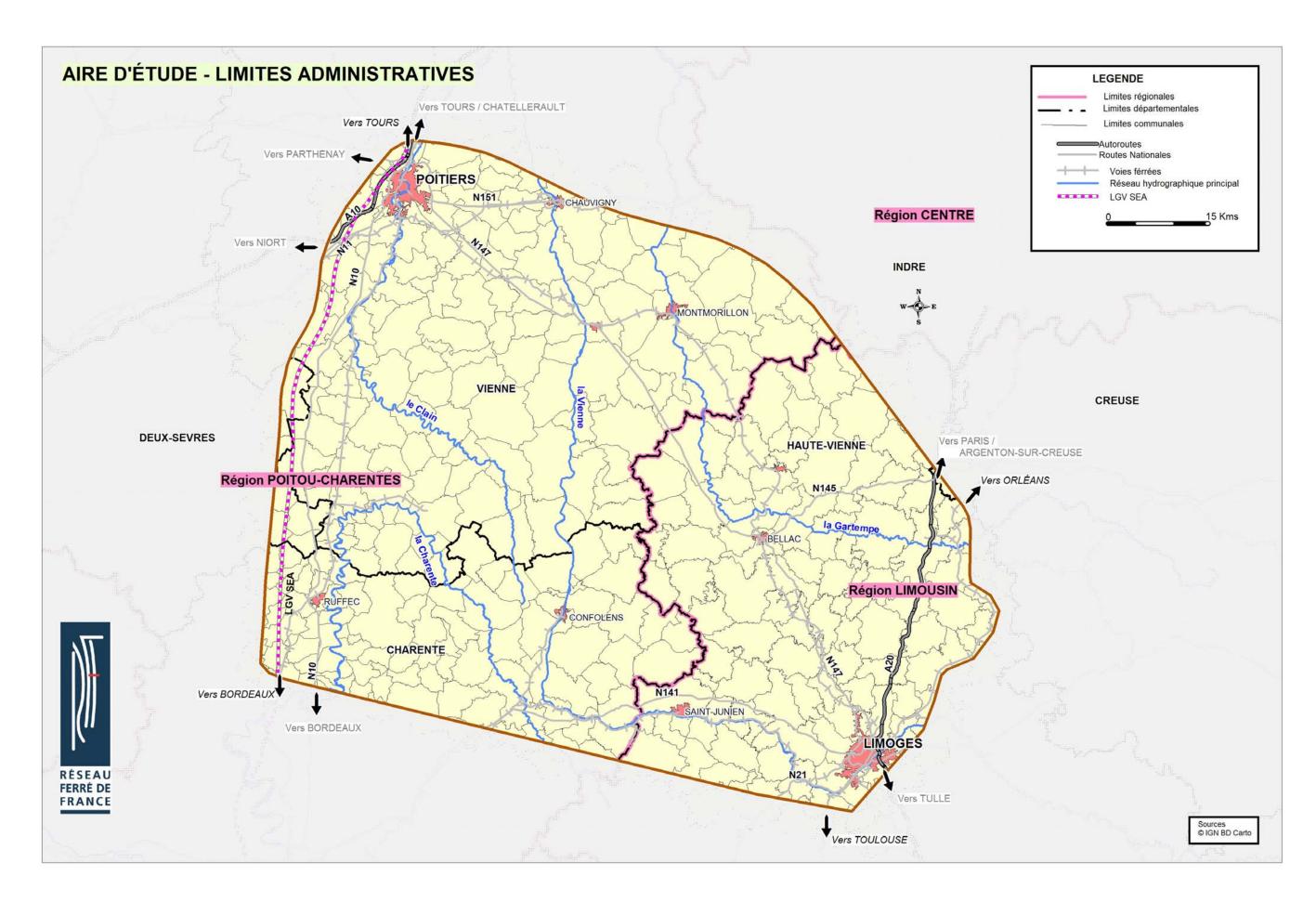
scientifiques ou techniques.

Parmi les difficultés rencontrées apparaissent l'hétérogénéité des données existantes et l'état des connaissances

L'AIRE D'ETUDE

L'aire d'étude correspond à la zone géographique au sein de laquelle la future Ligne à Grande Vitesse Poitiers Limoges pourrait s'inscrire (se reporter aux études d'infrastructure). Elle englobe un vaste territoire compris entre POITIERS - LIMOGES - RUFFEC (30 km au nord d'ANGOULEME). Ce territoire concerne les régions Poitou-Charentes et Limousin, et plus particulièrement les trois départements de la Charente (16), de la Vienne (86), de la Haute-Vienne (87) et, à la marge la frange Sud-Est du département des Deux-Sèvres (79).

Les distances maximales sont environ de 120 km d'est en ouest et de 80 km du nord au sud.



PRESENTATION DU TERRITOIRE

Les termes soulignés dans les textes qui vont suivre, font l'objet d'un glossaire à la fin du document.

Le milieu physique

LA GEOLOGIE

Le territoire est localisé sur un socle géologique composé de formations sédimentaires des bassins parisien au nord et aquitain au sud. A l'est et au sud est, le Massif Central est un socle cristallin, séparé du massif armoricain par le seuil du Poitou (cf. carte géologique)

Le seuil du Poitou, <u>isthme</u> géologique relie les terrains primaires du Massif Central à ceux de la Vendée. L'ère secondaire a été marquée par deux importantes <u>transgressions</u> marines qui ont laissé des traces. La plus importante a eu lieu au Jurassique : la mer recouvrait l'essentiel de la région. L'ère tertiaire débute par les soubresauts de <u>l'orogenèse</u> alpine et le soulèvement du Massif central a une influence provoquant une érosion intense, sous un climat alors chaud. Ce soulèvement entraîne la descente vers le centre ouest de volumes de débris. C'est ainsi qu'argiles, sables et sédiments se sont mélangés pour former les sols peu fertiles des Terres des Brandes. Au Quaternaire, les cours d'eau s'encaissent et une transgression maritime de moindre importance laisse les golfes poitevins et charentais.

Les massifs anciens se sont développés au nord des Deux Sèvres (bocage et gâtine) et au centre est de la région (Charente limousine et Confins granitiques du Limousin). Il est à signaler aussi la présence de roches inhabituelles dans la région de Rochechouart formées lors de l'impact d'une météorite tombée pendant l'ère secondaire. Les dépôts tertiaires s'étalent largement en périphérie de ces massifs anciens alors que depuis la vallée de la Charente jusqu'au nord de Poitiers s'étendent des vastes plaines jurassiques portant des terres issues de roches calcaires.

LE RELIEF

La zone d'étude présente un relief peu mouvementé sur son flanc ouest, où dominent des plateaux et collines d'altitude moyenne (200 à 300 mètres). Le seuil du Poitou constitue un vaste domaine sédimentaire, aux ondulations douces, qui culmine à 345 m au nord-est de la Charente.

La partie est de l'aire d'étude, voit émerger les reliefs du Massif Central. Le Limousin y est essentiellement constitué de plateaux étagés et inclinés, présentant des secteurs au relief plus marqué à l'approche de Limoges (respectivement monts de Blond et monts d'Ambazac avec des altitudes de l'ordre de 500 à 700m).

Plus localement, on recense les coteaux du Clain et de la Vienne présentant des risques de mouvement de terrain (inscrits aux PPR).

LA RESSOURCE EN EAU

Le réseau hydrographique est marqué par quatre principales rivières coulant du sud vers le nord, la Gartempe, la Vienne, et le Clain et au sud ouest de l'aire d'étude la Charente qui décrit une large boucle.

Ces cours d'eau majeurs associés à leur large vallée inondable constituent des enjeux notables, tant sur le plan hydraulique et patrimonial (ressource en eau) que d'un point de vue écologique (milieux naturels humides).

Le réseau hydrographique est très dense. La ressource en eau se concentre en plusieurs grands bassins : Clain, Charente, Vienne aval, Vienne amont, Gartempe, Creuse

Le régime des cours d'eau est caractérisé par des hautes eaux hivernales et des basses eaux estivales. La plupart des cours d'eau présentent des crues de plaine. Les rivières issues du Massif Central, notamment la Gartempe,

présentent un régime torrentiel aux crues soudaines. Dans ces secteurs, du fait de l'absence de nappe souterraine, les étiages peuvent être sévères.

En outre, deux principaux types d'aquifères sont identifiés :

- les aquifères alluvionnaires des vallées de la Charente, la Vienne, de la Gartempe et du Clain largement utilisées pour l'alimentation en eau potable,
- les nappes du Lias du Dogger et du Jurassique supérieur intensément exploitées notamment par les prélèvements agricoles.

De nombreux <u>captages d'eau potables</u>, associés à de larges périmètres de protection sont concentrés dans la partie ouest de l'aire d'étude (alluvions du Clain et de la Charente).

Les milieux naturels

Le patrimoine naturel de l'aire d'étude s'inscrit sous forme d'unités écologiques de faible à moyenne étendue. Ces espaces se concentrent principalement dans les vallées inondables et plus localement au sein de trames forestières ou de reliefs singuliers.

Ainsi, les secteurs suivants recèlent une valeur patrimoniale particulière, cumulant à ce titre des protections règlementaires à l'échelon national et européen :

Le Montmorillonnais et la Vallée du Salleron

Le site des Brandes du Montmorillon revêt une grande variété de milieux naturels et semi naturels. La plupart de ces milieux constituent des habitats identifiés comme menacés en Europe. Ce large espace a été inventorié comme NATURA 2000, Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (notamment la ZICO du Bois de l'Hospice et de l'étang de Beaufour) et comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de son patrimoine biologique exceptionnel (16 espèces végétales protégées au niveau national ou régional, 13 espèces nicheuses d'oiseaux considérées comme menacées en Europe, nombreux amphibiens et reptiles rares ou menacés, ...).

En outre, plus au nord, la vallée du Salleron constitue également un site d'importance communautaire (site <u>NATURA 2000</u>). Il recèle une population dense et stable de Lamproie de Planer, poisson en forte régression dans les plaines de l'Europe de l'Ouest ainsi que de Cistude d'Europe, seule tortue d'eau douce indigène en France où elle demeure très localisée et en fort déclin.

Les forêts et pelouses de Lussac

Il s'agit d'une unité écologique très diversifiée, remarquable par la présence de nombreuses associations végétales rares et originales dont beaucoup constituent le support d'habitats d'intérêt communautaire (landes tourbeuses à Bruyère à 4 angles, tourbières alcalines, pelouses xérophiles calcicoles, pelouses pionnières sur dalles rocheuses calcaires...).

Ce site est inventorié <u>NATURA 2000</u>, et <u>ZNIEFF</u> en raison de son patrimoine biologique exceptionnel (10 espèces végétales protégées au niveau national ou régional, nombreux reptiles et amphibiens rares ou menacés, libellules...).

La Vallée de la Gartempe

Cette vallée présente une richesse et une diversité écologique rare. Elle recèle dix milieux naturels et vingt espèces considérés comme rares et menacés à l'échelle européenne (inventaire <u>NATURA 2000</u>).

Ainsi, la qualité de son milieu en fait un cours d'eau révélant la présence de poissons migrateurs tels que le saumon ou la lamproie, de la loutre et du petit crapaud sonneur. En outre, son bocage humide, aux prairies extensives abrite des populations de chauve-souris et d'insectes protégées.

La Vallée de la Charente

A l'extrême sud est de l'aire d'étude la moyenne vallée de la Charente révèle des milieux variés : vastes prairies humides, coteaux calcaires abrupts, bois humides de frênes et de saules...

Cette diversité écologique a permis l'implantation d'une faune très riche (chauves-souris, mammifères liés à l'eau, oiseaux migrateurs...) lui conférant une valeur patrimoniale forte.

Les Monts d'Ambazac

Les Monts d'Ambazac, situés au nord est de Limoges, constituent les premiers contreforts de la façade atlantique du Massif Central. De nombreuses rivières y prennent leur source (la Couze ou le Vincou pour le bassin de la Gartempe).

Au plan botanique, l'intérêt du site est dû à la présence d'espèces liées aux milieux tourbeux, aux landes sèches mais aussi à une flore des zones humides. Au plan faunistique, ce périmètre constitue une zone d'intérêt majeur pour de nombreuses espèces de chauve-souris (anciennes mines, souterrains, caves et habitations abandonnées). A ce titre quelques habitats ont été proposés au réseau NATURA 2000.

En outre, le lac de Saint-Pardoux est un site d'hivernage pour de nombreux oiseaux migrateurs.

Ce vaste territoire classé <u>ZNIEFF</u> de type II sur plus de 10 000 hectares (avec 13 <u>ZNIEFF</u> de type I) constitue une aire génératrice d'importants flux écologiques (notamment avec le massif des Mont de Blond).

La plaine de Villefagnan

Ce large espace naturel classé <u>ZPS</u> est situé au sud de Ruffec. C'est un site majeur pour la reproduction de l'outarde canepetière et des espèces de plaine ouverte associées (oedicnème criard, busards gris, etc...) dans le Centre-Ouest de la France.

Au total, sur les 9 500 ha concernés, on observe 17 espèces de la directive Oiseaux (annexe 1), dont 11 se reproduisent régulièrement, mais aussi 12 autres espèces nicheuses, menacées au niveau national et/ou régional.

Seule une fraction de l'extrémité nord de cette plaine est touchée par l'aire d'étude.

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

Résultant de sa situation géographique particulière, le Parc Naturel du Périgord-Limousin recèle un patrimoine naturel diversifié. Il regroupe une trentaine de <u>ZNIEFF</u> concernant des vallées, des étangs et des landes, aussi bien que des tourbières sur socle cristallin et des pelouses sèches sur l'assise calcaire.

L'aire d'étude ne concerne que son extrémité nord, au sein du bocage Limousin.

Le Parc Naturel Régional de la Brenne

Il regroupe une mosaïque de milieux naturels. « Pays aux 1 000 étangs », la Brenne comprend une zone humide protégée au niveau international, un site proposé au réseau <u>Natura 2000</u> et une <u>ZPS</u>.

L'aire d'étude ne concerne qu'une très faible superficie de l'extrémité sud du parc.

Les réserves naturelles

L'aire d'étude comprend une réserve naturelle nationale « Tourbières des Dauges » en Haute-Vienne et une réserve naturelle régionale « Vallée de la Vienne, lieu-dit « chez Roger » ». La création d'autres réserves naturelles est en projet (Rochechouart,..)

Les paysages et le patrimoine culturel

LES PAYSAGES

L'étude porte sur une région à dominante agricole (culture et élevage) avec des zones de bocage et de paysages boisés parcourus de vallées.

Les vallées condensent plusieurs types de paysage et accueillent presque toutes les grandes agglomérations. Elles constituent donc le cadre de vie quotidien d'une proportion importante de la population. Les vallées principales de l'aire d'étude sont les vallées du Clain, de la Vienne, de la Gartempe, de la Haute Charente et de la Basse Charente. Il n'existe pas de perception de l'ensemble des vallées : le réseau des communications, routes et chemins ne permet pas une lecture continue. Les approches s'effectuent par courts tronçons de rive et par petits sites. En aval de Poitiers, le Clain s'évase et la rive gauche est tellement urbanisée qu'il est difficile d'y reconnaître un paysage de vallée.

La vallée de la Vienne prend ponctuellement un visage élargi presque monumental à hauteur des retenues électriques de Chardes, La Roche, Jousseau et l'Isle-Jourdain. Dans les terres de Brandes (Montmorillonnais), elle trace un profond sillon souligné par les massifs forestiers plus nombreux à son approche.

La Gartempe creuse des vallées en terres de Brandes avec un fort contraste de relief ; lisières et lignes de rupture de pente forment autant de seuils de perception qui renforcent la singularité du paysage.

Le secteur de la Haute Charente articule le passage des terres granitiques avec leurs paysages de bocage aux plaines calcaires vallonnées des terres rouges et du Ruffecois.

Les chemins de randonnée offrent une diversité d'approches des vallées. Ces chemins sont denses en vallée du Clain.

Les plaines vallonnées et/ou boisées

Cette catégorie s'oppose au bocage et à la plaine de champ ouvert. Dans l'aire d'étude, les terres de Brandes, les terres rouges à taillis et le Ruffécois relèvent de ce type de paysage.

Les terres des Brandes se caractérisent par des horizons et des motifs végétaux pauvres, un bâti clairsemé. Cependant, la beauté des arbres donne une physionomie particulière au secteur. Les silhouettes remarquables de chênes se détachent dans les champs, au bord des haies ou de la route.

Les terres rouges à taillis laissent voir un sol magnifiquement rouge et une succession de taillis de châtaigniers en coulisse vers l'horizon. Les parcours routiers restent marqués de silhouettes d'arbres morts provenant d'anciennes haies d'ormes décimés par la graphiose.

Les villages apportent la spécificité du Ruffécois aux terres rouges de taillis.

Les bocages

Ce type de paysage caractérise les secteurs où les haies sont suffisamment présentes et organisées en maillages. Dans l'aire d'étude, les terres rouges bocagères et les terres froides (Vienne limousine, Haute-Vienne et Charente) relèvent de ce type de paysage.

<u>Les terres rouges bocagères</u> présentent des formes de haies très variées impliquant une vision changeante du paysage. La présence de châtaigniers, soit dans les haies, soit par bouquets ou isolés dans les parcelles crée l'unité du territoire avec les terres rouges des parcelles labourées et les formes spécifiques de l'habitat de fermes traditionnelles ou de villages délimités par des murets de pierre.

<u>Les terres froides</u> sont des espaces amples ponctués de beaux arbres ou de successions boisées encadrant les vues lointaines. Elles présentent un réseau hydrographique dense et de nombreux petits étangs. Les sources y sont fréquentes tandis que dans les terres rouges, l'eau est essentiellement limitée aux rivières.

Le réseau de haies des terres rouges bocagères se distingue par la présence de chênes et châtaigniers, l'alternance de prés et de cultures. Dans les terres froides, le réseau de haies accompagne l'eau, les routes et chemins plutôt que les limites parcellaires. Le chêne et le châtaignier y sont également très présents. Les paysages doivent aussi beaucoup de leur qualité aux boisements très découpés et aux prairies piquées de joncs.

Les paysages singuliers : Les Brandes du Poitou, les Monts d'Ambazac, les Monts de Blond, le Bois de l'Hospice et l'étang de Beaufour

Les Brandes du Poitou:

C'est un territoire réduit de 5000 ha occupé sur 1650 ha par le camp militaire de Montmorillon. La moitié nord est boisée et la moitié sud couverte de bruyère et genêts. Le bâti est rare composé des seules constructions du camp militaire et de quelques anciennes fermes abandonnées, disséminées dans la nature.

Le site, considéré comme mémoire de ce que furent les landes tourbeuses du Poitou est intéressant du point de vue du paysage, de la diversité des milieux, de la flore et de la faune.

Il appartient à l'armée qui a signé en 1997 une convention avec le conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charente pour la gestion de ce territoire visant à sauvegarder son intérêt.

Les Monts d'Ambazac :

Les pentes arrondies qui culminent à 701 m au Puy de Sauvagnac constituent une barrière naturelle orientée estouest séparant la Marche au nord et le Limousin au sud.

Les Monts d'Ambazac, entre Vienne et Gartempe, présentent des versants parfois vertigineux, promontoires pourtant toujours accessibles, et offrent de larges échappées sur des horizons verdoyants. De nombreuses rivières, de très nombreux étangs et petits plans d'eau baignent une végétation sauvage où les landes de bruyère et les tourbières voisinent avec les hêtres, chênes et châtaigniers. De nombreux hameaux de granit rencontrent plusieurs boucles de randonnées.

Les Monts de Blond:

Ce massif granitique offre un paysage vallonné aux pentes douces et paisibles culminant un peu au-dessus de 500 m et séparant les pays de langue d'Oc et d'Oïl. Ce massif boisé et de bocages s'incline vers le sud-ouest jusqu'à 240 m. Il offre des forêts rares et une profusion de mégalithes sillonnées par de nombreux itinéraires de petite randonnée et un GR (sentier de Grande Randonnée) de Pays.

Le Bois de l'Hospice et l'étang de Beaufour

Situé au sud-ouest de Montmorillon en bordure de la RN 147, ce site est remarquable pour la qualité de son bocage entretenu par l'élevage ovin non intensif sur prairie temporaire. La zone humide de Beaufour et ses petits étangs sont pourvus de roselières¹ et de ripisylves²très attrayantes pour l'avifaune. Le bois de l'Hospice est à dominante de feuillus. Ce bocage humide à maillage globalement ouvert et localement serré associé à un massif forestier et à une zone humide se situe sur un axe migratoire majeur et sert de zone d'alimentation et de repos pour de nombreux oiseaux.

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Le territoire étudié est riche de nombreux vestiges archéologiques et monuments de toutes les époques. Les zones urbaines et les vallées constituent des secteurs privilégiés. Cinq <u>ZPPAUP</u> (Zone de Protection du Paysage naturel, Urbain et Paysager) ont été inventoriées sur les communes de Confolens, Montmorillon, Le Dorat, Limoges et Aixe et d'autres sont en projet (Bellac, Chauvigny, Saint-Junien....). De plus, il convient de souligner l'existence du village d'Oradour-sur-Glane situé à l'ouest de Limoges, qui possède une valeur historique nationale

Le milieu humain

LA REPARTITION DE LA POPULATION ET LES VILLES

Le contexte régional

Le Limousin comme le Poitou-Charentes sont des régions très rurales.

Le Limousin compte trois départements et totalise 16 000 km². Avec 720 000 habitants en 1999, il présente une faible densité de population (42hab. /km²). Cependant, la population y est regroupée sur les bords de la Vienne et le long de la RN 89 (BORDEAUX-LYON).

Le poids démographique que représente l'aire urbaine de Limoges est considérable (près d'un tiers de la population régionale totale). Par ailleurs, l'éloignement de pôles urbains plus importants (Bordeaux : 220 km, Toulouse : 300 km, Nantes : 310 km) lui offre une fonction de « Capitale » au sein d'un vaste territoire entre l'ouest et le Massif Central.

La moitié de la population du Poitou-Charentes vit dans des communes de moins de 2000 habitants. Le quart de la population a plus de 60 ans et le quart moins de 20 ans. C'est encore un quart de la population qui est concentré dans les agglomérations de Poitiers, Angoulême, La Rochelle et Niort. Dans la Vienne, la population est plus jeune grâce à l'attractivité des universités de Poitiers. Les villes de Poitiers et d'Angoulême ont un rayonnement limité par l'existence proche des pôles d'attraction que constituent Nantes et Bordeaux, ou même Tours et Limoges, et d'un réseau de nombreuses villes moyennes comme Niort et Rochefort.

Au sein de l'aire d'étude

Au sein de l'aire d'étude, l'habitat est majoritairement dispersé sous forme de petits hameaux représentatifs d'un maillage d'exploitations agricoles diffus.

Les deux villes principales sont :

- Limoges : 134 000 habitants (RGP 1999), aire urbaine : 230 000 habitants. L'influence urbaine de Limoges s'étend le long de la Vienne de Saint-Junien (espaces urbains accolés) à Saint-Léonard-de-Noblat. La ville s'est étendue sur les bords de Vienne et le long de l'A20 où elle concentre 900 ha de zones d'activités.
- Poitiers: 83 500 habitants (RGP 1999), aire urbaine: 209 200 habitants.

 La ville s'est développée en étoile investissant la vallée du Clain et longeant les infrastructures. Le Futuroscope situé à 10 km au nord de Poitiers, et son aire d'influence ont marqué fortement le paysage culturel et architectural local. Par ailleurs, l'extension urbaine s'est calée le long du faisceau d'infrastructures de l'axe de liaison entre Paris et l'Espagne.

En dehors de Limoges et Poitiers, le territoire révèle de larges espaces strictement ruraux ponctués de petites agglomérations dont les plus significatives sont Montmorillon, Bellac, Ruffec, Saint-Junien, Confolens, Le Dorat et Lussac.

¹ Une **roselière** est une zone en bordure de lacs, d'étangs, de marais ou de bras morts de rivière où pousse principalement des roseaux.

² La **ripisylve** est la "forêt de la rive". C'est l'ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau. Les ripisylves peuvent donc représenter des formations linéaires le long de petits cours d'eau, mais peuvent également être des forêts alluviales étendues.

LES ACTIVITES AGRICOLES

Elles se répartissent entre culture et élevage. L'aire d'étude comporte des zones, pour certaines très étendues, bénéficiant d'un classement Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.) (Cognac, beurre des Charentes, Pomme du Limousin, viandes du Limousin,...)

Le Limousin est une région de sols pauvres, formés sur socle granitique et sous lande à bruyère avec des formations tourbeuses. L'exode agricole a bouleversé les paysages. Aujourd'hui, la lande est en voie de disparition, les labours sont très réduits et la forêt ne cesse de s'étendre, le reste est herbagé.

La production animale représente 90% de la production régionale agricole. Pour la France, le taux est de 50%. Cette production qui évite l'élevage intensif et utilise peu d'intrants chimiques sur des sols peu remembrés offre des revenus inférieurs à ceux de la moyenne nationale des agriculteurs. Nombre d'agriculteurs se sont en conséquence orientés vers la diversification.

Avec la Vienne en région Poitou-Charentes, la Haute-Vienne est aussi le territoire de l'élevage ovin en plein air.

On notera la production de pommes du Limousin bénéficiant d'une <u>A.O.C</u> (28 communes en Haute-Vienne dont deux situées dans l'aire d'étude : Nieul et Cognac-La-Forêt).

En Poitou-Charentes aussi, la population agricole est en forte baisse. L'agriculture couvre 70% du territoire régional. Les fermes de plus de 100 ha représentent plus du quart des exploitations. Les grandes exploitations prennent la région en écharpe de l'est de la Vienne à Aunis. C'est dans les Brandes poitevines qu'on trouve le plus de fermes de plus de 200 ha. A contrario, les environs de Poitiers et d'Angoulême, le Double Saintonge et le Cognaçais aux cultures spécifiques ou maraîchères abritent les plus petites exploitations.

Dans l'aire d'étude, du Montmorillonnais au Confolentais, l'élevage ovin occupe le territoire. Sous le Confolentais, on trouve des vaches allaitantes, principalement des limousines pour la vente de veaux maigres.

L'élevage allié à la polyculture domine ailleurs. La production laitière subsiste en Basse Charente. Plus au sud, l'espace se partage entre vignes, élevages et céréales. Jouxtant l'aire d'étude à l'est, les cantons de Lezay et la Mothe-St-Heray constituent le bassin caprin de la région.

Le vignoble cognaçais s'étend quant à lui au sud de l'aire d'étude sur 90 000 ha dont 80 000 ha appartiennent à la délimitation cognac. 75% des exploitations y occupent moins de 5 ha.

LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Elles sont essentiellement localisées en périphérie des villes citées précédemment, et, à degré moindre, dans les quatre vallées principales que sont la Gartempe, la Vienne, et le Clain et la Charente.

Ainsi en Haute-Vienne l'activité est concentrée, sur les bords de la Vienne entre St Léonard de Noblat et Saillatsur-Vienne Elle est caractérisée par l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) et le développement de la haute technologie.

L'industrie proprement dite est dominée par l'agroalimentaire, l'électrique électronique (Legrand), l'industrie du bois et du papier (International Paper) et la céramique (Haviland, Bernardaud). Les 900 ha de parcs d'activité de la ville de Limoges occupent une situation privilégiée, à proximité immédiate de l'A20 (gratuite sur 300 km) à michemin entre Londres et Barcelone. On y trouve au nord le technopôle de Limoges sur 200 ha, un centre routier, au sud, un important abattoir multi-espèces, et au nord comme au sud, des zones industrielles, commerciales et artisanales.

Les secteurs d'activité de la région Poitou-Charentes s'appuient également sur le réseau de PME. 43% des entreprises régionales artisanales sont orientées dans le secteur du bâtiment et de la construction. En outre, l'industrie se répartit entre les activités traditionnelles régionales, les technologies nouvelles et l'agroalimentaire.

Une quinzaine de communes de l'aire d'étude présente au moins un établissement classé SEVESO 1 ou 2. Ces communes se répartissent ainsi :

Vienne	Charente	Haute Vienne
5	6	3

Il convient de préciser, que des plans de prévention des risques technologiques sont envisagés pour les établissements suivants :

- en priorité 1

Saint-Sylvestre (Nitrobickford), Saint-Priest-Taurion (Primagaz)

- en priorité 2

Saillat-sur-Vienne (International Paper), La Jonchère (Nobel Explosifs), Chasseneuil du Poitou (SAGESS)

- en priorité 3

Dissay (Jouffray Drillaud), Saint-Benoît (Quadripack)

Plus localement, la centrale nucléaire de Civaux située dans la Vienne, au sud de Poitiers, constitue un enjeu majeur de l'aire d'étude. Elle est composée de deux unités de production d'électricité de 1550 mégawatts chacune.

LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

L'aire d'étude intègre deux autoroutes très fréquentées l'A 10 (PARIS-BORDEAUX) et l'A 20 (VIERZON-TOULOUSE). Toutefois ces axes majeurs traversent l'aire d'étude sur de faibles distances (la première au sudouest de Poitiers, la seconde au nord de Limoges).

Le réseau national et départemental se concentre, par ailleurs, entre Poitiers et Limoges et entre Limoges et Angoulême : la RN 10 (PARIS-HENDAYE), la RN 147 de Poitiers à Limoges et la RN 141 d'Angoulême à Limoges.

LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Tout comme les axes routiers, les lignes ferroviaires assurent les liaisons entre Limoges et les pôles urbains majeurs :

- L'axe Paris-Bordeaux, via Poitiers et Angoulême à l'Ouest,
- L'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, via Limoges, à l'Est
- Les lignes Poitiers-Limoges et Angoulême-Limoges
- Le fuseau d'étude du projet de Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (L.G.V. S.E.A.), tout à l'ouest de l'aire d'étude.

DEFINITION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX LIES A L'ENVIRONNEMENT ET SYNTHESE PAR OPTION DE PASSAGE

HIERARCHISATION DES ENJEUX LIES À L'ENVIRONNEMENT

Une analyse spatiale des territoires a été menée. Elle intègre une approche environnementale selon les thèmes suivants :

- le milieu physique
- le milieu naturel
- le milieu humain
- l'agriculture
- les paysages et le patrimoine culturel et touristique.

L'objectif de la hiérarchisation des enjeux est de prendre en compte la valeur patrimoniale de chaque espace inventorié précédemment et leur sensibilité à l'insertion d'une infrastructure ferroviaire.

Ainsi les espaces sont différenciés en différents niveaux d'enjeux en tenant compte de plusieurs critères pouvant être déclinés comme suit :

- l'intensité de la contrainte intrinsèque, notamment en termes de sensibilité ou de vulnérabilité,
- l'intensité des impacts directs et indirects, techniques et économiques que l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire peut entraîner,
- les possibilités de mise en œuvre ou non, de mesures d'insertion ou compensatoires.

Cinq niveaux d'enjeux on été définis :

1 - Les enjeux majeurs :

Ils correspondent aux secteurs les plus sensibles et dont la valeur patrimoniale intrinsèque impose leur préservation.

L'insertion d'une infrastructure ferroviaire y est difficilement envisageable car elle nécessiterait des mesures d'insertion ou compensatoires très lourdes à mettre en œuvre tant sur le plan technique que financier.

2 - Les enjeux très forts :

Ils correspondent aux secteurs très vulnérables et très sensibles. Les impacts potentiels d'un aménagement d'une infrastructure ferroviaire y sont forts et les mesures compensatoires difficiles à mettre en œuvre et très onéreuses. Ces secteurs sont à éviter dans la mesure du possible.

3 - Les enjeux forts :

Les secteurs à enjeux forts correspondent aux zones pour lesquelles la sensibilité des milieux est importante. La mise en place des mesures compensatoires y est délicate et coûteuse.

4 - Les enjeux moyens :

Les secteurs intéressés correspondent à des zones de sensibilité modérée pour lesquelles les mesures compensatoires sont relativement courantes à mettre en œuvre (tant sur les aspects techniques que financiers).

5 - Les enjeux faibles :

Ces secteurs correspondent aux zones pour lesquelles la sensibilité est faible. Les mesures compensatoires, quand elles sont nécessaires, s'avèrent simples et peu coûteuses.

Le tableau ci-après a été bâti sur avis d'expert et en concertation avec les services de l'état concernés ; il classe l'ensemble des sites recensés selon ces 5 niveaux d'enjeux.

Tableau 1:

GRILLE DE HIERARCHISATION DES ENJEUX

Thème	enjeu majeur	enjeu très fort	enjeu fort	enjeu moyen	enjeu faible
			Périmètres éloignés de captages d'alimentation en eau potable	Périmètre de protection de la prise d'eau de Coulong s/Charente (17 - Barrage de St Savinien)	e
Milieu			Secteurs soumis au risque d'inondation	Secteurs couverts par le SAGE du bassin de la Vienne	
physique			Secteurs soumis au risque de mouvements de terrain		
			Secteurs escarpés ou à fort relief		
		Zones proposées au réseau Natura 2000	Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1	Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique e floristique de type 2	t
			Rivières de première catégorie piscicole e secteur où l'objectif de qualité de l'eau es bonne	Périmètres des Parcs Naturels Régionaux du Périgord Limousin et de la Brenne.	-
Milieu naturel		Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux ZICO (futures ZPS)	Secteurs classés pour la protection des poissons migrateurs (saumon atlantique truite de mer et anguilles) Zones humides protégées	,	
		Réserves naturelles		Rivières classées en deuxième catégorie piscicole	
		Secteurs très faiblement étendus qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.			
	Site nucléaire de Civaux	Etablissements classés, de par leur degré de dangerosité (SEVESO et silos de stockage de céréales soumis à surveillance)			
Milieu humain					
numam	Zones agglomérées denses	s Hameaux	Silos de stockage de céréales soumis à autorisation ICPE		
	Camp militaire de Montmorillon	Aéroports et aérodromes			
Agri- culture			Secteurs de cultures à forte valeur ajoutée	Forêts gérées par l'ONF	Autres secteurs agricoles
			Zones de cultures AOC		
		Sites classés	Sites inscrits	Grands sites nationaux et régionaux de loisirs et de tourisme	e
		Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)			
Paysages					
patrimoine		Monuments classés proprement dits	Périmètres des monuments classés et inscrits		
			Paysages remarquables (Brande du Poitou certains secteurs des vallées de la Gartempe et de la Vienne, les monts de Blond e d'Ambazac)		Boisements

Etat initial de l'environnement - synthèse générale des enjeux hiérarchisés



IDENTIFICATION DES ENJEUX PAR THEME

Les tableaux de 2 à 6 présentent, par thème, l'ensemble des enjeux présents dans l'aire d'étude indiquant leur localisation et leur niveau de hiérarchisation.

Tableau 2 : Recensement des enjeux environnementaux dans l'aire d'étude / Milieu physique

THEMES	LOCALISATION	ENJEUX RECENSES	NIVEAU ENJEU
MILIEU PHYSIQUE			
Eaux souterraines et superficielles			
Nappes aquifères	Bassins de la Charente, de la Vienne aval, de la Vienne amont et de la Gartempe.	Préservation des nappes aquifères utilisées en priorité pour l'alimentation en eau potable (AEP). Maintien de la qualité de l'eau.	Moyen
	Les nappes du Lias, du Dogger et du Jurassique supérieur, le bassin du Clain.	Préservation des nappes classées en Nappes Intensément Exploitées (NIE).	Moyen
SAGE du bassin de la Vienne	Les communes localisées dans l'aire géographique du bassin.	Prise en compte des actions définies dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration: assurer un bon état écologique des eaux de la Vienne et de tous ces affluents, développer l'attractivité du bassin, garantir une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines pour l'Alimentation en Eau Potable, restaurer les milieux humides et préserver les espèces pour maintenir la biodiversité.	Moyen
Les périmètres de captage d'eau potable	Sur les communes telles Lussac, Civaux, Smarves, Nantiat Sauzé Vaussais Limalonges Plibou Mairé-Levescault Caunay Rom	Préservation de la ressource en eau potable et prise en compte des périmètres de captage d'eau potable.	Très fort pour les périmètres immédiats et rapprochés. Fort pour les périmètres éloignés. Moyen pour le périmètre de protection de la prise d'eau de Coulonge s/Charente (17 – Barrage de St Savinien).
Inondations	Les principaux secteurs soumis aux inondations : • vallées de la Vienne, • vallée du Clain, • vallée de la Creuse, • vallée de la Gartempe, • vallée du Vincou. Les principales agglomérations: • Poitiers sur le Clain, • Montmorillon sur la Gartempe, • et Limoges sur la Vienne.	Préservation des champs d'expansion des crues et maintien des écoulements des eaux et de la transparence hydraulique. Prise en compte des documents informatifs ou réglementaires (Atlas des Zones Inondables, R 111-3 du code de l'urbanisme, PPR).	Fort

Tableau 2 (suite): Recensement des enjeux environnementaux dans l'aire d'étude / Milieu physique

THEMES	LOCALISATION	ENJEUX RECENSES	NIVEAU ENJEU
MILIEU PHYSIQUE			
Mouvements de terrain	les zones de coteaux du Clain et de la Vienne communes concernées : • Beaumont, • Vendeuvre du Poitou, • Cissé, • Chasseneuil du Poitou, • Migné Auxances, • Poitiers, • St Benoit, • Montmorillon	Eviter l'activation de ces zones à risque pour la population or pour la stabilité des ouvrages ferroviaires. Prise en compte de l'réglementation en vigueur existante (étude géotechnique) dans l'cadre des documents informatifs, des porter à connaissance or des PPR.	la le
Zones escarpées ou à relief marqué	Les monts de Blond, Les monts d'Ambazac.	Préservation des paysages et habitats.	Fort

Tableau 3 : Recensement des enjeux environnementaux dans l'aire d'étude / Milieu naturel

THEMES	LOCALISATION	ENJEUX RECENSES	NIVEAU ENJEU
MILIEUX NATURELS			
NATURA 2000	Dans la Vienne: Forêts et pelouses de Lussac, Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs, Brandes de Pierre-Là, Brandes de Montmorillon, Vallée de la Gartempe, Vallée de la Crochatière, Etangs d'Asnières, Vallée du Salleron. En Haute-Vienne: Tourbière de la source du ruisseau des Dauges, Etangs du Nord de la Haute-Vienne, Mines de Chabannes et souterrains des monts d'Ambazac. En Charente: Vallée de l'Issoire, Vallée de la Charente.	Préservation des milieux sensibles Protection des habitats et de la biodiversité des sites	Très fort
Zone de Protection Spéciale (ZPS)	Bois de l'Hospice Région de Pressac Plaine de Villefagnan Brandes de Montmorillon	Préservation et protection des espèces floristiques et faunistiques protégées ou rares	Très fort
Arrêté de conservation de biotope	La rivière de la Gartempe Le bois du paradis et la mare du moulin de St Maxien La pelouse et le bois de la Garenne Les étangs de Beaufour et du Lèche La porte d'Enfer Les tourbières de la Touche	Conservation de part leur faible étendue des biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées	Très fort
Réserves Naturelles	la vallée de la Vienne au lieu dit « chez Roger » (réserve régionale) La tourbière des Dauges (réserve nationale)	Conservation de la richesse biologique des sites et prise en compte de la gestion adoptée	Très fort
Les ZICO (Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux)	Entre Lussac les Châteaux et Montmorillon A l'est de Montmorillon Au nord de Migné Auxance La plaine de Villefagnan La région de Pressac	Préservation des milieux intéressants pour les oiseaux, notamment les zones de reproduction	Très fort
Section de rivières ou rivières classées première catégorie piscicole	La Gartempe jusqu'à la confluence avec le Sagnat	Maintien de la qualité piscicole et protection contre les pollutions	Fort
Section de rivières ou rivières classées deuxième catégorie piscicole	La Vienne, la Gartempe, la Glane	Maintien de la qualité piscicole	Moyen
Secteur classé pour la protection des poissons migrateurs (saumon atlantique, truite de mer et anguille)	La Gartempe à l'aval du moulin de Talabot La Semme sur tout son cours	Maintien de la qualité piscicole et physico chimique Protection contre les pollutions Préservation des écosystèmes aquatiques	Fort

Tableau 3 (suite): Recensement des enjeux environnementaux dans l'aire d'étude / Milieu naturel

THEMES	LOCALISATION	ENJEUX RECENSES	NIVEAU ENJEU
MILIEUX NATURELS			
ZNIEFF de type 1 Compte tenu de la densité des Znieff de type 1, leu liste exhaustive dans l'aire d'étude et par option d passage est annexée au document		Préservation des espèces floristiques et faunistiques	Fort
ZNIEFF de type 2 (liste exhaustive)	Les landes de Montmorillon La forêt et les coteaux de Lussac La vallée de la Glayeule, La vallée de la Gartempe Le bois de Ligugé Les étangs de la région de Thouron La forêt domaniale de St Sauvant La forêt de Brigueil La forêt domaniale de Moulières Les zones humides de Charroux Les Monts d'Ambazac et la vallée de la Couze Bois et landes du Mas Boucher Landes et bois de la butte de Frochet Bois et landes de l'Hospice La forêt de l'Epine La plaine de Bonneuil Complexe forêt de Bel Air, des Quatre-Vaux, vallée de la Bonneure	Préservation des intérêts biologiques des sites et maintien des unités de fonctionnement écologique	Moyen
Parc Naturel Régional (PNR) Périgord Limousin	Petit secteur à la limite sud de l'aire d'étude	Préservation de la richesse des milieux naturels et des paysages en favorisant le développement économique du territoire	
Parc Naturel Régional (PNR) de la Brenne	Très petit secteur au nord-est de l'aire d'étude	Maintien de l'équilibre des milieux Préservation des sites remarquables (zones humides, tourbières, étangs, pelouses calcaires) et de la diversité des espèces faunistiques et floristiques	Moyen
Les zones humides non protégées	Affluents de la Creuse Vallée de la Charente Vallée de la Vienne Les Landes de Charroux Toutes les vallées ou sections de vallées' étangs et cours d'eau sans protection	Préservation des habitats et des conditions d'humidité	Moyen

Tableau 4 : Recensement des enjeux environnementaux dans l'aire d'étude / Milieu humain

THEMES	LOCALISATION	ENJEUX RECENSES	NIVEAU ENJEU
MILIEU HUMAIN			I
Aménagement			
urbanisme			
Zones agglomérées denses	Pôles de Limoges, Poitiers Villes secondaires : Montmorillon, Bellac, Ruffec, Saint- Junien, Confolens, Le Dorat et Lussac	Concentration de population Préservation de l'équilibre spatial et de l'accessibilité Préservation de l'habitat, des activités Limitation des nuisances, notamment sonores, par mise en œuvre de mesures de protection selon la réglementation en vigueur.	Majeur
Hameaux	Sur l'ensemble de la zone	Valorisation des espaces sensibles, maintien des activités et du potentiel économique (exploitations agricoles), maintien de l'accessibilité	Très fort
Zones spécifiques	Camp militaire de Montmorillon Aéroports de Limoges, de Poitiers-briard, aérodromes de St-Junien, de Couhé, de Chauvigny	Maintien des équipements	Majeur pour le camp militaire. Très fort pour les aéroports et aérodromes.
MILIEU HUMAIN			
Risques technologiques			
Risque nucléaire	Centrale de Civaux	Sensibilité de l'installation, mesures propres aux sites nucléaires, évitement de la zone	Majeur
Présence d'établissements SEVESO	Saillat Sur Vienne St Priest Taurion Chasseneuil du Poitou, Cissé St Benoît Limoges St Junien Chamboret Dissay Usson du Poitou, Le Vigeant La Jonchère Saint-Sylvestre Jardres	Risque d'explosion et de toxicité Au vu du degré de dangerosité, évitement ou éloignement significatif de tout aménagement dans ou proche de ces zones. Prise en compte de la réglementation en vigueur concernant les périmètres d'isolement Z1 et Z2 des établissements classés Des plans de prévention des risques technologiques sont envisagés - en priorité 1 Saint-Sylvestre (Nitrobickford), Saint-Priest-Taurion (Primagaz) - en priorité 2 Saillat-sur-Vienne (International Paper), La Jonchère (Nobel Explosifs), Chasseneuil du Poitou (SAGESS) - en priorité 3 Dissay (Jouffray Drillaud), Saint-Benoît (Quadripack)	Très fort
Les silos de stockage de céréales sous surveillance	Communes de St Saviol et Ceaux en Couhé	Risque d'explosion et d'incendie Eloignement de tout aménagement dans les zones de protection des silos	Très fort
Silos de stockage de céréales soumis à autorisation	Majoritairement dispersés dans le département de la Vienne les établissements Caval, Union Poitou/Anjou, Union des Coopératives Agricoles et Centre ouest en Charente la coopérative agricole de la Charente	Risque d'explosion et d'incendie, Eloignement de tout aménagement dans les zones de protection	Fort

Tableau 5 : Recensement des enjeux environnementaux dans l'aire d'étude / Agriculture

THEMES	LOCALISATION	ENJEUX RECENSES	NIVEAU ENJEU
AGRICULTURE			
Agriculture			
Principales zones AOC	Zone AOC Cognac au sud de Ruffec	Préservation des parcelles de production	
			Fort
	1 zone AOC restreinte «Pomme du Limousin » : communes de Cognac-la-Forêt et de Nieul (87)	Préservation des parcelles de production	
Grandes cultures : céréales, oléagineux, protéagineux	A l'est de Poitiers (secteur étendu) Arc au nord d'Angoulême (secteur étendu)	Préservation du fonctionnement des exploitations	Faible
Polyculture : grandes cultures associées aux cultures fourragères	Au sud de Poitiers (secteur étendu)	Maintien du système d'exploitation et de sa viabilité	Faible
Cultures fourragères	Grande moitié est de la zone (secteur étendu)	Maintien des productions bovines et ovines de qualité et préservation de la pérennité des exploitations.	Faible
AGRICULTURE			
Sylviculture			
Espaces boisés protégés	Arbres remarquables des terres rouges et des terres de brande Zones boisées des pôles urbains et de leurs alentours	Préservation des intérêts écologiques et cynégétiques des sites	Moyen
Espaces forestiers gérés par l'ONF	Peu nombreux et peu étendus sur l'ensemble de l'aire d'étude	Préservation de la ressource et maintien de l'exploitation Préservation de la diversité et des flux biologiques préférentiels	Moyen
Forêts de production	Peu étendues	Préservation de la production	Faible

Tableau 6 : Recensement des enjeux environnementaux dans l'aire d'étude / Paysage et Patrimoine

THEMES	LOCALISATION	ENJEUX RECENSES	NIVEAU ENJEU
PAYSAGE ET PATRIMOINE			
Paysages remarquables Brandes de Poitou	Terrain militaire Camp de Montmorillon	Préservation de l'identité des territoires Conservation de la mémoire de ce que furent les brandes de Poitou	
	Le bois de L'Hospice et l'étang de Beaufour	Convention de gestion passée avec le conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes	Fort
Les Monts boisés	Les Monts de Blond Les Monts d'Ambazac	Préservation de la singularité paysagère du site	
Rochechouart	Rochechouart	Préservation de la singularité paysagère du site	
Les autres unités paysagères			
Les bocages	Terres rouges bocagères Terres froides (Vienne limousine, Haute-Vienne Charente)	Conservation de l'ambiance bocagère et des unités paysagères. et Maintien des unités paysagères	Moyen
Les vallées	Le Clain La Charente	Préservation des entités du patrimoine, de la biodiversité	
	La Gartempe La Vienne La Semme La Briance Le Vincou Le Taurion L'Aurence La Mazelle La Glane La Brame	Préservation des entités ponctuelles	Moyen
Les plaines vallonnées et/ou boisées	Terres rouges, les terres de Brandes, le Ruffécois	Maintien de l'identité agricole du bâti Conservation des arbres remarquables	Faible

Tableau 6 (suite) : Recensement des enjeux environnementaux dans l'aire d'étude / Paysage et Patrimoine

PAYSAGE ET PATRIMOINE				
Patrimoine				
ZPPAUP	Confolens Montmorillon Le Dorat, Limoges, Aixe	Préservation et mise en valeur de la qualité architecturale et paysagère Prise en compte des périmètres de protection	Très fort	
Périmètre des monuments historiques Sites classés sites inscrits A ce stade, on repère les communes possédant au moins 5 monuments ou sites inscrits ou classés confondus	16: Confolens (21MH, SI), .Nauteuil en Vallée (3MH, 2SI), Tusson (5MH, 1SI) 86: Poitiers (81MH, 4SC, 12 SI), Lathus-St-Rémy (5MH, 2SI), Bourg-Archambault (5MH), Civray (4MH, 1SI), Magne (4MH, 1SI), Cençay (6MH), Charroux (7MH), St Maurice la Clouere (6MH), Couhé (5MH), Valdivienne (6MH), Fontaine le Comte (4MH,1SI), Ligugé (5MH, 2SI), Roches-Premaries-Andille (6MH), Nouaillé-Maupertuis	Prise en compte des périmètres de protection des monuments	Très fort pour les monuments proprement dits et les sites classés Fort pour les périmètres des monuments historiques et les sites inscrits	
	(9MH), Lusignan (6MH, 1SC, 1SI), St-Benoît (4MH, 2SI), Sanxay (6MH), château-Larcher (8MH) 87: Aixe sur Vienne (2MH, 4SI), Bellac (5MH, 1SI), Berneuil (5MH), Bessines-sur-Gartempe (4MH, 1SI), Châteauponsac (6MH, 1SI), Compreignac (4MH, 2SI), Le Dorat (5MH), Limoges (63 MH, 13 SI), Montrol-Sénard (4MH, 1SI), Mortemart (7MH, 1SI), Rancon (3MH, 2SI), Razes (4MH, 2SI), Rochechouart (5MH, 1SI), Saint-Auvent (2MH, 3SI), Saint-Junien (7MH, 2SI).			
Sites archéologiques	Zone très riche et potentiellement très riche en vestiges archéologiques de toutes les époques : pour exemples Fresques de la vallée de Gartempe Lussac-les-Châteaux : grottes préhistoriques gravées Souterrains de Limoges Monts d'Ambazac, plateau de Rochechouart Vallée de la Vienne, plateau de Montmorillon,	Préservation des sites et vestiges archéologiques	Faible	
Sites touristiques et de loisirs	Forêts de Poitiers, vallée de la Vienne, de la Gartempe, plateau de Montmorillon Le Futuroscope, Les forêts et parcs dont les forêts d'Aixe et des Vaseix	Préservation du potentiel touristique	Moyen	
Site historique d'Oradour-sur-Glane	Oradour-sur-Glane	Préservation du site et de ses abords	Majeur	

SYNTHESE ENVIRONNEMENTALE DES OPTIONS

Les parties précédentes permettent de bâtir une analyse synthétique des enjeux environnementaux. Plus spécifiquement, l'analyse qui suit porte sur trois options de passage privilégiées par le maître d'ouvrage (non exclusives).

Un aspect commun caractérise toutes les solutions et les options, celui des arrivées en gares de Poitiers et Limoges. Il convient de noter que pour ces entrées de villes, l'utilisation des lignes existantes a été privilégiée par le maître d'ouvrage comme principe de solution préférentiel.

L'option nord

La .périurbaine de Poitiers :

Carrefour de grandes infrastructures routières et ferroviaires, Poitiers constitue un pôle urbain où les enjeux majeurs, très forts et forts se cumulent :

- habitat dense et patrimoine culturel,
- risques de mouvement de terrain,
- parcs industriels (établissement SEVESO à St Benoît),
- captages d'eau potable et vallées inondables (du Clain notamment),
- espaces boisés et sites naturels périurbains (ZNIEFF 1 et 2).

De Poitiers à la Vienne :

Ce secteur est marqué par un large périmètre de protection de captage qu'il conviendra d'éviter. En outre, la vallée de la Vienne constitue un enjeu fort à préserver (contrainte hydraulique, écologique...).

L'option de passage étudiée, permet d'éviter la centrale nucléaire de Civaux située en rive ouest de la Vienne.

De la Vienne à Montmorillon :

Des ZNIEFF de type1 et des périmètres de protection des captages AEP sont présents en début de parcours. En outre, le franchissement de la Gartempe (rivière classée pour les poissons migrateurs) et de sa zone inondable devra être compatible avec les enjeux de préservation.

Le secteur de Montmorillon :

Ce secteur est très sensible, il cumule de nombreux enjeux majeurs à forts :

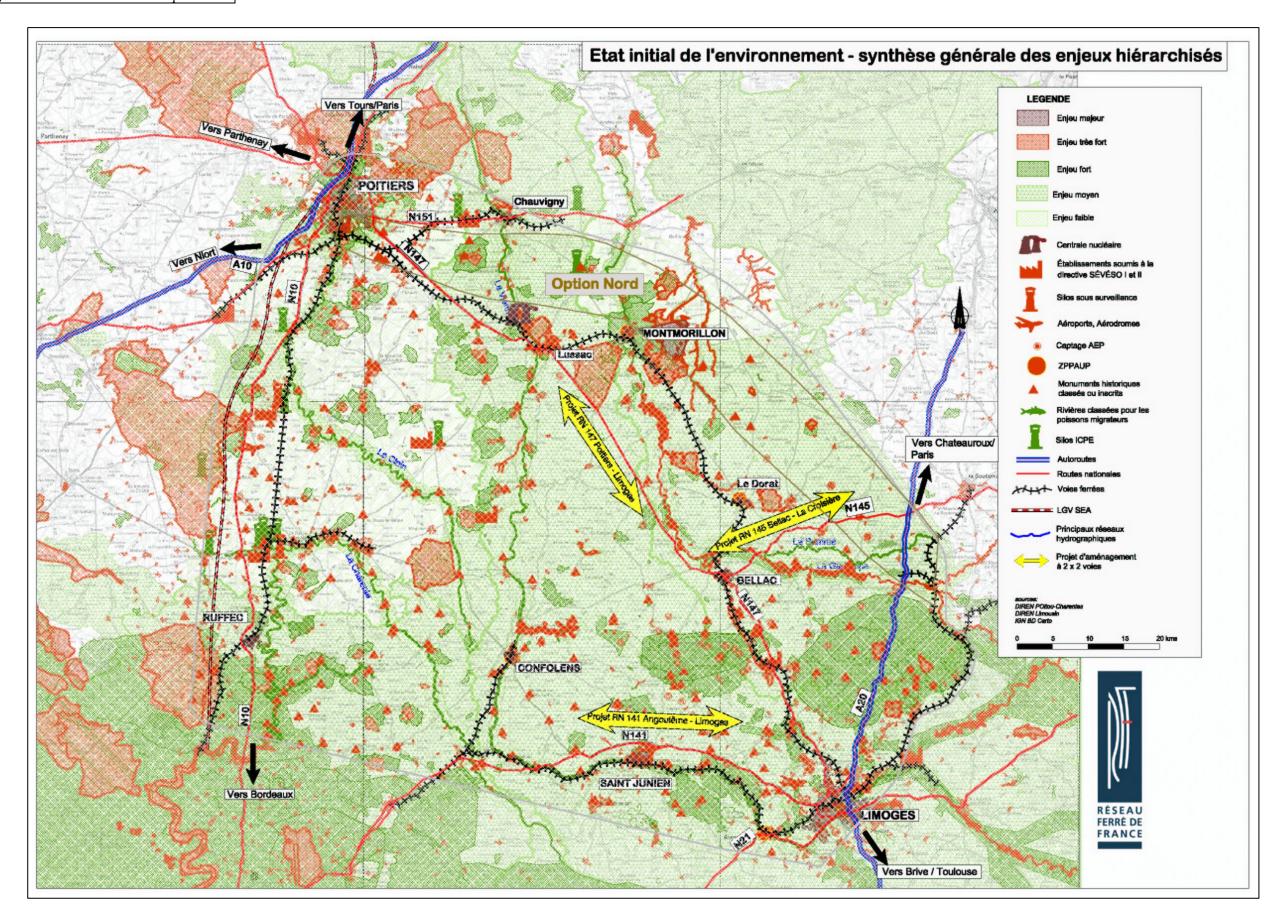
- camp militaire de Montmorillon,
- monuments historiques,
- risques de mouvements de terrain,
- paysage et milieu naturel remarquables (Brandes de Montmorillon),
- périmètre de protection de captage AEP.

En outre, la vallée de Salleron et ses affluents (sites Natura 2000 et zones humides), constituent un enjeu très fort.

A l'est de Montmorillon :

Quelques secteurs à enjeux très forts ou forts (sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et captages AEP) sont présents localement.

A l'extrémité sud du couloir, le franchissement de la vallée de la Gartempe et de ses affluents, la Semme et la Brame (site Natura 2000 pour la Gartempe, et rivières classées pour les poissons migrateurs), ainsi que le franchissement l'autoroute A20 devront faire l'objet d'une attention toute particulière.



L'option centre (du nord au sud)

La zone urbaine de Poitiers

Carrefour de grandes infrastructures routières et ferroviaires, Poitiers constitue un pôle urbain où les enjeux majeurs, très forts et forts se cumulent :

- habitat dense et patrimoine culturel,
- parcs industriels (établissement SEVESO à St Benoît),
- captages d'eau potable et vallées inondables (du Clain notamment),
- espaces boisés et sites naturels périurbains (ZNIEFF 1 et 2).

Du Clain à la Vienne :

L'option de passage évite également la centrale nucléaire de Civaux par le sud. Plus à l'est certains enjeux très forts à forts sont présents :

- La zone Natura 2000 des forêts et pelouses de Lussac-les-châteaux,
- ZNIEFF de type 1 situées à l'ouest de Lussac-les Châteaux,
- les périmètres de protection des captages d'eau potable recensés à l'est du Clain,
- captages d'eau potable et vallées inondables (du Clain notamment),
- les périmètres des monuments historiques nombreux dans ce secteur,
- le franchissement de la vallée de la Vienne (contrainte hydraulique, écologique...).

De la Vienne à Montmorillon :

Ce secteur cumule les enjeux majeurs à forts sur une distance relativement faible :

Ainsi il convient de noter :

- la ville de Lussac.
- le site de Montmorillon (zone d'urbanisation dense, monuments historiques, ZPPAUP, risques de mouvements de terrain, milieux naturels riches...),
- la zone très riche du bois de l'Hospice, de l'étang de Beaufour (NATURA 2000, ZICO, ZNIEFF...),
- les captages d'eau potable.

De Montmorillon à Bellac :

Ce secteur moins contraint que le précédent, est marqué par :

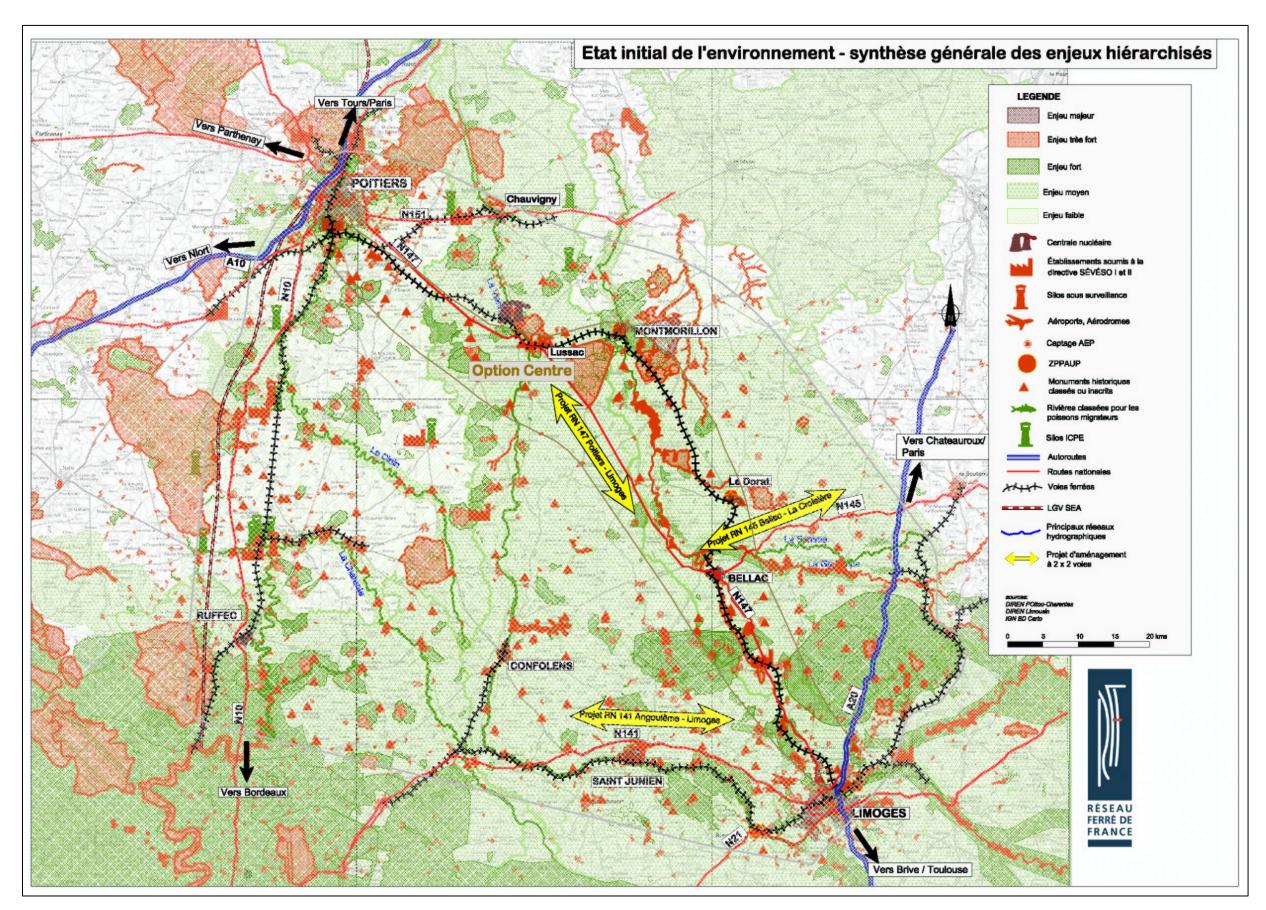
- la ville de Bellac,
- les vallées de la Brame et de la Gartempe qui cumulent les enjeux patrimoniaux forts (milieu humide, site classé de Lathus St Rémy, paysage remarquable...),
- un réseau d'infrastructures de transport d'influence régionale (RN 147, RN 145, voie ferrée existante).

De Bellac à Limoges :

Entre les aires de Bellac et Limoges le secteur étudié recèle des enjeux très forts et forts :

- Les Monts Blonds à l'est (site inscrit, paysage remarquable, zone de relief),
- Les Monts d'Ambazac à l'ouest (site Natura 2000, paysage remarquable, zone de relief),
- La vallée de la Glayeule (affluent de la Gartempe classé Natura 2000 et site paysager remarquable),
- La voie ferrée actuelle et la RN 147.

L'approche de Limoges, comme celle de Poitiers, cumule les enjeux patrimoniaux et économiques (zones agricoles AOC « Pomme du Limousin », captages d'eau potable, sites inscrits et monuments historiques, habitat dense, établissements SEVESO…) forts à très forts.



L'option sud (d'ouest en est)

A l'ouest

L'aire traversée recèle une forte valeur patrimoniale pour la ressource en eau :

- nombreux captages d'alimentation en eau potable et périmètres de protection associés,
- la vallée inondable de la Charente bordée de zones humides et de ZNIEFF de type 1,
- la vallée de la Vienne (bassin en SAGE et en zone inondable)

En outre, il convient de souligner que le secteur de Ruffec (autoroute A10, voie ferré existante, plaine agricole en OAC viticole et milieu naturel remarquable) se situe en marge sud ouest de l'option de passage.

De Confolens à Limoges

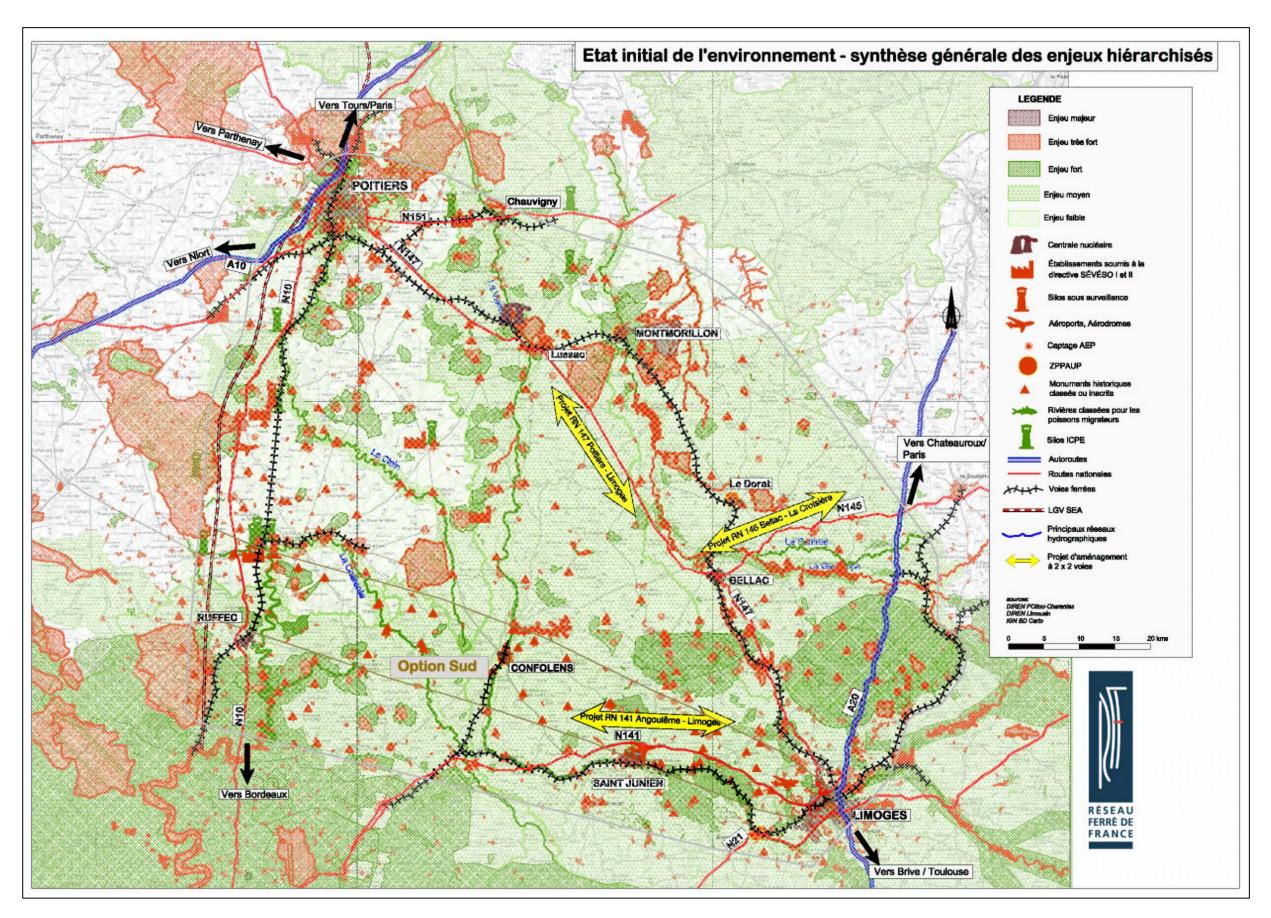
Avant l'arrivée sur Limoges le secteur révèle de larges espaces de sensibilité moyenne à faible ponctués d'enjeux majeurs à forts :

- une ZPPAUP et une ZICO (enjeux très forts) à Confolens,
- les voies ferrées actuelles et la RN 141,
- la ville de St Junien (établissement SEVESO et monuments historiques),
- la zone humide et pSIC de la vallée de l'Issoire,
- le Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin (ZNIEFF des forêts d'Etagnac et de Brigueil),
- la vallée de la Vienne (bassin en SAGE et en zone inondable, site inscrit),
- les paysages remarquables tels que la vallée de la Glane ou les forêts d'Aixe et de Verneuil sur Vienne,
- Le site historique d'Oradour sur Glane (enjeu très fort).

L'aire urbaine de Limoges

Les enjeux se concentrent à l'approche de Limoges avec la présence de l'aéroport de Limoges-Bellegarde (enjeu très fort), d'un réseau d'infrastructures routières et ferrées importantes et de zones urbanisées denses (enjeu majeur).

En outre, le site inscrit de la vallée de l'Aurence, ainsi que les monuments historiques présents constituent des points remarquables.



PRESENTATION DES MESURES GENERIQUES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le chapitre ci-après présente de manière synthétique les principales **mesures génériques** qui sont envisageables en matière d'environnement lors de la mise en place d'un projet de Ligne à Grande Vitesse.

Il s'intéresse au préalable aux impacts temporaires de la phase chantier, puis aux incidences potentielles pérennes d'une ligne nouvelle.

Il convient de rappeler que dans le cadre d'une poursuite des études, au cours des phases ultérieures de la vie du projet, des mesures compensatoires précises et issues de concertations avec l'ensemble des acteurs seront définies.

Mesures spécifiques aux activités de travaux

La construction d'une ligne ferroviaire engendre des nuisances et des perturbations temporaires, limitées à la durée des travaux.

Ces impacts potentiels concernent la population riveraine (bruit, poussière, circulation routière...), les activités économiques (agriculture notamment) du fait de l'occupation temporaire de certains terrains, ainsi que le milieu naturel (risque de perturbation qualitative et quantitative de la ressource en eaux, les habitats naturels...).

Les principales mesures génériques associées à cette phase sont les suivantes :

- protection du paysage et du milieu naturel (encadrement des opérations de défrichement, intégration dans le paysage des installations de chantier, propreté des installations...);
- protection des eaux et des milieux aquatiques (vulnérabilité à la pollution de chantier, évitement au maximum des défrichements en période pluvieuse, mise en place de fossés et bassins de rétention provisoires, évitement des zones sensibles et inondables pour installer les chantiers, entretien et stockage des engins sur aire étanche, gestion des déchets polluants, etc.);
- protection de la qualité de l'air (limitation des émissions de fumées, de vapeurs, de poussières, évitement des démolitions par grand vent, arrosage, etc.);
- protection contre le bruit et les vibrations (interdiction sauf exception de travailler la nuit et les jours fériés, utilisation d'engins conformes aux normes en vigueur, information des riverains) ;
- protection des intérêts agricoles (pose de clôture, maintien des circulations agricoles par des aménagements provisoires, protection des réseaux d'irrigation et de drainage, arrosages pour limiter les émissions de poussière, limitation des emprises de chantier);
- gestion des déchets (évacuation vers des dépôts, tris, collecte et élimination, nettoyage permanent du chantier et des installations) ;
- rétablissements provisoires des circulations.

Mesures génériques de réduction des impacts d'une Ligne à Grande Vitesse

L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les enjeux majeurs liés à la ressource en eau et à la protection des milieux aquatiques sont systématiquement pris en compte.

Les principales mesures mise en place dans ce cadre sont :

- dimensionnement des ouvrages hydrauliques afin d'assurer la transparence de l'infrastructure,
- mesures de protection de la qualité et du fonctionnement des milieux (enrochements, régulation des débits, évitement des périmètres de protection des captages...).

LES MILIEUX NATURELS

La traversée ou la proximité de sites sensibles impliquent la prise en compte des particularités écologiques des milieux naturels traversés.

Les mesures de réduction d'impact ou compensatoires génériques sont les suivantes :

- réhabilitation d'écosystèmes (revégétalisations, ...),
- actions ponctuelles de protection des stations botaniques intéressantes,
- actions de transfert de populations animales ou végétales protégées,
- transparence aux flux écologiques (ouvrages spécifiques ou mixtes...).
- ...

L'INSERTION PAYSAGÈRE ET LE PATRIMOINE

Un projet de ligne nouvelle traverse plusieurs départements et franchit de nombreux cours d'eau, s'intégrant au sein de paysages contrastés. Dans ce cadre, il doit respecter au mieux les ambiances paysagères concernées ainsi que les sites patrimoniaux.

Ainsi, l'intégration d'une voie ferroviaire est assurée en minimisant son impact visuel et en recomposant les territoires éventuellement perturbés.

En outre, des fouilles archéologiques systématiques sont prévues afin de mettre à jour les sites archéologiques et retenir ceux qui feront l'objet d'études plus poussées et de mesures de préservation.

LA RÉDUCTION DU BRUIT :

La construction d'une ligne nouvelle modifie l'ambiance acoustique de ses abords. La loi impose le respect de certains seuils définis selon les caractéristiques des sites traversés.

Ainsi les principales mesures de protection sont les suivantes :

- s'éloigner le plus possible des zones habitées,
- mettre en place des mesures de protection acoustique à l'égard des bâtiments susceptibles de voir les seuils de gêne dépassés (isolations de façades, construction en déblai, mise en place de merlons de terre ou d'écrans anti-bruit),
- diminuer le niveau de gêne sonore par l'emploi de hautes technologies à la source (choix des matériaux, progrès aérodynamique, diminution du frottement rail-roue, etc.).

LE RESPECT DES ZONES HABITÉES ET DES ÉQUIPEMENTS :

Pour les propriétés situées dans la future emprise ferroviaire, l'acquisition s'avère en général nécessaire. Pour les autres, des études paysagères et la prise en compte des nuisances de proximité permettent de déterminer les mesures d'insertion (modelés de terrain, traitement végétal, protections acoustiques, etc.).

Le rétablissement des voies de communication locales est arrêté en concertation avec les services gestionnaires. En outre, le rétablissement des voies nationales et départementales se fait sur place ou à proximité immédiate.

L'AGRICULTURE

Un aménagement foncier permet généralement de réorganiser le parcellaire agricole impacté par le projet. Un état des lieux est dressé par les Conseils Généraux avec des pré-études d'aménagement foncier dans toutes les communes concernées. L'objectif est d'analyser l'état de l'agriculture, étudier les conséquences de la LGV sur le parcellaire, établir des propositions d'aménagement foncier, proposer les aménagements de voirie nécessaires, rétablir les cheminements agricoles, les réseaux d'irrigation et de drainage.

Synthèse des enjeux et des mesures de protection génériques envisageables par option

Les tableaux ci-après assurent une lecture exhaustive de l'ensemble des enjeux recensés au sein des options de passage. A titre indicatif, chaque enjeu est associé à un principe de mesure compensatoire qui pourrait être envisagé lors de la définition précise du projet.

OPTION NORD

Tableau 7

THEMES	SOUS-THEMES	ENJEUX RECENSES	PRINCIPE DE MESURES D'INSERTION
MILIEU PHYSIQUE	Risques inondations	Vallée du Clain vallée de la Vienne	Modalités particulières de construction (ouvrage d'art aux dimensions adaptées) afin de préserver les champs d'expansion des crues et permettre le libre écoulement des eaux. Mise en compatibilité du projet avec les documents informatifs et servitudes d'utilité publique (PPR multirisques de la vallée du Clain)
	Risques mouvements de terrain	Poitiers, Montmorillon	Modalités particulières de construction Mise en compatibilité du projet avec les documents informatifs et servitudes d'utilité publique (PPR multirisques de la vallée du Clain)
	Eaux souterraines et superficielles	Nappe de Jurassique Moyen Est avec les captages	mise en cohérence du projet avec les objectifs du SAGE
MILIEUX NATURELS	Milieu naturel - flore et faune	Vienne et la vallée de la Gartempe et ses affluents, 2 pSIC: les Brandes de la Pierre-là et les Brandes de Montmorillon,	

Tableau 7 (suite)

THEMES	SOUS-THEMES	ENJEUX RECENSES	PRINCIPE DE MESURES D'INSERTION
MILIEU HUMAIN	Urbanisme et équipements	Traversée de zones d'habitat dense : Poitiers, .	Protection du cadre de vie et des zones d'habitat.
		Présence de villes secondaires : Mignaloux Beauvoir, la	
			Rétablissement des voies et des coupures dans
			l'urbanisation en concertation avec les collectivités
		importantes : A 20, RN10, RN 149, RN 145, RN 147,	
		D727, D675, voies ferrés et routes départementales et communales.	
		Présence . du camp militaire de Montmorillon.	
	Risques industriels	Terrena Poitou (stockage d'engrais) à Jardres.	Prise en compte des réglementations existantes relatives
	Tasques maustress	Etablissement Quadripack (SEVESO) à St Benoît (agro-	aux périmètres d'éloignement de l'établissement en
		pharmaceutique).	termes de sécurité des personnes.
		Silo soumis à autorisation à Leignes-sur-Fontaines.	Un plan de prévention des risques technologiques est
		-	envisagé à Saint-Benoît (priorité 3).
AGRICULTURE	Agriculture	Espaces agricoles périurbains.	Réaménagement foncier et rétablissement des
			circulations agricoles, des réseaux de drainage et
			d'irrigation éventuels.
PATRIMOINE ET	Patrimoine	Monuments historiques: Poitiers, . Tercé, ., la Chapelle-	
PAYSAGES		Viviers, Jouhet, Montmorillon, Bourg-Archambault, .	place de buttes ou autres dépendances vertes).
		Sites et potentiels archéologiques. Site inscrit : vallée de la Gartempe aux abords du viaduc	Traitement des abords, actions de mise en valeur
		de Rocherolles.	Prise en compte de l'avis du Service Départemental de
		de Rocherones.	l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) ou de la
			commission des sites.
	Paysage - tourisme - loisirs	Interception des boucles du GR 48, des GR des batailles	Valorisation des caractéristiques paysagères par les
			techniques adaptées au relief et aux paysages sensibles,
			traitement des points singuliers et optimisation de la
		Margnac-Laval, d'Ambazac et des Echelles.	qualité architecturale des ouvrages.
		Paysage remarquable des Brandes de Montmorillon.	Mesure d'insertion paysagère et/ou de valorisation du
			paysage.

OPTION CENTRE

Tableau 8

THEMES	SOUS-THEMES	ENJEUX RECENSES	PRINCIPE DE MESURES D'INSERTION
MILIEU PHYSIQUE	Risques inondations	Le Clain sur les communes de Poitiers et St Benoît, la Vienne, Gartempe-Vincou.	Modalités particulières de construction (ouvrage d'art aux dimensions adaptées) afin de préserver les champs d'expansion des crues et permettre le libre écoulement des eaux. Mise en compatibilité du projet avec les documents informatifs et servitudes d'utilité publique (PPR multirisques de la vallée du Clain).
	Risques mouvements de terrain	Poitiers, St Benoît, Montmorillon.	Modalités particulières de construction. Sondage et étude géotechnique avant définition du tracé à prévoir. Mise en compatibilité du projet avec les documents informatifs et servitudes d'utilité publique (PPR multirisques de la vallée du Clain).
	Secteurs escarpés ou à fort relief	Monts de Blond et Monts d'Ambazac.	Optimisation des caractéristiques paysagères par des techniques adaptées aux paysages sensibles. Optimisation de la qualité architecturale des ouvrages.
	Eaux souterraines et superficielles	Poitiers, Roche Prémarie Andillé (2), Verrières,	Modalités particulières de construction et d'exploitation pour maintenir la qualité des eaux et préserver la ressource. Prise en compte des contraintes spécifiques liées aux périmètres des captages. Mise en cohérence du projet avec les objectifs du SAGE Vienne.
MILIEUX NATURELS	Milieu naturel – flore et faune	Montmorillon, Vallée de la Gartempe, Vallée du Salleron.	Prise en compte des contraintes réglementaires liées aux zones Natura 2000, aux inventaires ZICO et ZNIEFF.

Tableau 8 (suite)

THEMES	SOUS-THEMES	ENJEUX RECENSES	PRINCIPE DE MESURES D'INSERTION
MILIEU HUMAIN	Urbanisme et équipements Risques industriels	secondaires de Lussac-les-Châteaux, Montmorillon, Le Dorat, Bellac. Nombreuses voies routières ., A20, RN 10, 11, 147, 145, D141, 125. Et autres voies nationales, départementales et communales. Voies ferrées. Camp militaire de Montmorillon. Aéroport de Limoges Bellegarde. Aires de service de Beaune-les-Mines sur l'A20.	
		fabrication de produits agro-pharmaceutiques. Etablissement SEVESO à Limoges, Chamboret et St Priest sur Taurion.	aux périmètres d'éloignement de l'établissement en termes de sécurité des personnes. Des plans de prévention des risques technologiques sont envisagés à Saint Priest (priorité 1) et à Saint-Benoît (priorité 3).
AGRICULTURE	Agriculture	Limoges.	Limitation des effets sur la structure des exploitations par des adaptations locales du projet, restructurations foncières sur la totalité du périmètre perturbé à prévoir, rétablissement des circulations agricoles en tenant compte des données des remembrements éventuels, rétablissement des réseaux de drainage et d'irrigation.
PATRIMOINE ET PAYSAGES	Patrimoine	et Château de Nieul, Sites inscrits: Rives de la Gartempe, Vallée de la Gartempe en aval du pont St Martin, Centre ancien de Bellac, Extension des Monts de Blond, Vallée de la Mazelle, Vallée de l'Aurence, Vallée de la Glane à Neuil, Saut de la Brame Sites archéologiques de la vallée de la Gartempe, de Lathus St-Rémy, de Lussac-les Châteaux, etc et fort potentiel. Monuments historiques à Nouaillé-Maupertuis, Verrières, Lussac-les-Châteaux, Montmorillon, Plaisance, Bellac, Nieul, Limoges.	
	Paysage - tourisme - loisirs	et les bois situés au sud de Poitiers (bois de St Pierre,	·

OPTION SUD

Tableau 9

THEMES	SOUS-THEMES	ENJEUX RECENSES	PRINCIPE DE MESURES D'INSERTION
MILIEU PHYSIQUE	Risques naturels - inondations Risques naturels - mouvements de terrain	Traversée des zones inondables de la Vienne, de la Charente et de l'Arg. Zone inondable de Limalonges. Non concerné	Préservation des champs d'expansion des crues et maintien ou amélioration des écoulements des eaux Modalités particulières de construction (ouvrage d'art aux dimensions adaptées) afin de préserver les champs d'expansion des crues et permettre le libre écoulement des eaux. Mise en compatibilité du projet avec les documents informatifs et servitudes d'utilité publique (PPR Vienne et Charente).
	Eaux souterraines et superficielles	au Rau de Batereau. Nombreux captages EP: St-Macoux, St-Gaudent (2), Lizant (2), Boussiac, Vieux Ruffec, Fontaine du bourg, La Louberie, barrage d'Issoire, Font Berlière, la Vergne, Chez Doucet,	Recherche d'une transparence hydraulique par un bon dimensionnement de l'ouvrage, prise en compte des contraintes spécifiques définies dans les périmètres d'AEP. Modalités particulières de construction et d'exploitation pour maintenir la qualité des eaux et préserver la ressource. Prise en compte des contraintes spécifiques liées aux périmètres des captages. Mise en cohérence du projet avec les objectifs du SAGE Vienne.
MILIEUX NATURELS	Milieu naturel - flore et faune	Forêt de Ruffec, Vallée du Goire, Forêt d'Etagnac, forêt de Brigueuil, Bois des Landilles et du Mas Boucher.	Mise en place de passage spécifique faune, transparence hydraulique à maintenir en vallées par des ouvrages hydrauliques adaptés, restauration des unités fonctionnelles et évitement des coupures entre unités écologiques. Aménagement adapté à prévoir pour la faune, telle création de mares, plantations linéaires, déplacement et préservation des espèces présentant un intérêt, mise en place de clôtures spécifiques faune dans les zones les plus fréquentées par les animaux sauvages. Prise en compte des contraintes réglementaires liées aux ZNIEFF.
MILIEU HUMAIN	Urbanisme et équipements	Ville de Limoges, villes secondaires de .c, Confolens, St- Junien. RN 10, RN 147, RD 948 et nombreuses autres voies Présence d'aires de repos à Limalonges (RN 10) Aéroport de Limoges-Bellegarde.	Protection du cadre de vie et des zones d'habitat (protection contre les nuisances acoustiques, visuelles) rétablissement des voies de communication par un ouvrage d'art ou raccordement sur une route voisine.
	Risques industriels	Etablissement SEVESO à St-Junien.	Prise en compte des réglementations existantes relatives aux périmètres d'éloignement de l'établissement en termes de sécurité des personnes. Un plan de prévention des risques technologiques est envisagé à Saillat (priorité 2).

THEMES	SOUS-THEMES	ENJEUX RECENSES	PRINCIPE DE MESURES D'INSERTION
AGRICULTURE	Agriculture		Limitation des effets sur la structure des exploitations par des adaptations locales du projet, des restructurations foncières sur la totalité du périmètre perturbé, rétablissement des circulations agricoles, en tenant compte des données des remembrements éventuels, rétablissement des réseaux de drainage et d'irrigation éventuels.
PATRIMOINE ET PAYSAGES	Patrimoine	Sites inscrits : Vallée de la Glane à St-Junien, Vallée de la Vienne, Vallée de l'Aurence. Monuments historiques : Limalonges, Vallée de la Charente, Confolens, Brigueuil, St-Junien, Oradour-sur-Glane, St Victurnien, Verneuil, Limoges.	Intégration de l'infrastructure dans le milieu (par mise en place de buttes ou autres dépendances vertes), traitement des abords, actions de mise en valeur paysagère, valorisation des séquences offertes aux futurs usagers de la voie ferrée. Prise en compte de l'avis du SDAP ou de la commission des sites.
	Paysage - tourisme - loisirs	Signes, Bois de Chambon, Forêt de Veyrac Traversée du GR 48 et du GRP de la Mandragore.	Adaptation aux points sensibles du paysage et au relief, hiérarchisation et intégration des ouvrages d'art, conception des dépendances vertes telles banquettes, buttes acoustiques.

GLOSSAIRE

A.O. C: Appellation d'Origine Contrôlée

Arrêté préfectoral de Protection BIOTOPE

Afin de prévenir la disparition d'espèces protégées (figurant sur la liste prévue à l'article R 211-1 du Code de l'Environnement), le Préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département à l'exclusion du domaine public maritime où les mesures relèvent du ministre chargé des pêches maritimes, la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles, peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes ou formations sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces.

Captage AEP : Périmètres de captages d'eau potable :

L'exploitation des nappes aquifères donne lieu à des ouvrages de captage permettant d'alimenter en eau potable les communes. L'article L 20 et L 20-1 du code de la santé publique modifié rend obligatoire, autour de chaque captage d'eau destiné à l'alimentation des collectivités humaines, la mise en place de périmètres de protection (immédiat , rapproché, éloigné) afin d'assurer la sauvegarde de la qualité des eaux. A l'intérieur de ces périmètres, l'implantation d'installations.

Isthme: bande de terre qui relie deux cotes.

Orogène: Terme qui désigne en géologie une chaîne de montagnes.

<u>pSIC</u> : Proposition de Sites d'Intérêt Communautaire.

NATURA 2000

Réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales et les Zones Spéciales de Conservation, le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992. Les Etats Membres s'engagent à y maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux:

Les SAGE fixent, dans le respect des orientations retenues dans le schéma directeur (SDAGE) correspondant, les objectifs de protection des écosystèmes aquatiques et des ressources en eau, d'utilisation et de mise en valeur de ces ressources et de préservation des zones humides, pour l'ensemble des ressources situées dans leurs périmètres respectifs et la totalité des usages qui y sont exercés, de manière à satisfaire les besoins présents et futurs.

SEVESO

la directive 96/82/CE du 9 décembre 1996, appelée SEVESO 2.définit le risque majeur comme un « événement tel qu'une émission, un incendie, ou une explosion de caractère majeur, en relation avec un développement incontrôlé, d'une activité industrielle, entraînant un danger grave, immédiat ou différé, pour l'homme, à l'intérieur ou à

l'extérieur de l'établissement et/ou pour l'environnement, et mettant en jeu une ou plusieurs substances dangereuses» (article 1-2c de la directive).

Elle impose un contrôle spécifique de la part des exploitants des établissements classés SEVESO 2 (chimie, du pétrole et des gaz liquéfiés, activités de stockage de produits agropharmaceutiques, phytosanitaires...) mais aussi des autorités publiques. L'urbanisation autour de ces zones est règlementée et doit être maîtrisée.

<u>Transgression</u>: avancée de la mer vers et sur le continent pouvant être due à une surélévation du niveau marin ou à une érosion du rivage.

ZICO: Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Inventaire scientifique identifiant les zones connues comme les plus importantes pour la conservation des oiseaux en France. C'est pour partie, sur la base de cet inventaire que sont désignées les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Inventaire établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement, il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France. Il identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF:

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

ZPPAUP: Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Ces zones ont été mises en place par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences modifiée par la loi n° 93-24 du 9 janvier 1993 relative à la protection des paysages. La ZPPAUP peut être instituée autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger où à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel. Un certain nombre d'opérations sont alors soumises à autorisation (construction, démolition, déboisement..).















